



EDMOND  
DE ROTHSCHILD

# EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV TECH IMPACT



**JACQUES  
AURÉLIEN  
MARCIREAU**

Gérant\*



**XIADONG BAO**

Gérant\*

Capter le potentiel de création de valeur des actions technologiques qui transforment notre quotidien

► EdRS Tech Impact a pour objectif, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice MSCI ACWI Information Technology NR en investissant dans des sociétés des marchés actions internationaux dont l'innovation technologique est au cœur de l'activité. À travers ses investissements, la stratégie cherchera en particulier à accompagner la création et le développement d'un écosystème technologique européen.



## POINTS CLÉS

L'innovation technologique est une thématique dont l'enjeu est économique et stratégique

Un écosystème européen en plein développement que nous visons à soutenir

Un risque de perte en capital

Un risque de concentration

Le compartiment comporte un risque lié à l'investissement en action

Classification SFDR Article 8\*\*

L'innovation technologique est plus que jamais un enjeu stratégique, pour les entreprises, qu'elles soient du secteur technologique ou non, mais aussi pour les États. Créer un écosystème d'entreprises innovantes et créatrices de valeur est devenu crucial pour chaque économie. Les politiques accommodantes permettent le financement et le développement de nouvelles technologies et ainsi la création de nombreuses Start-up créatrice de valeur. Cette nouvelle vague commence à atteindre la maturité nécessaire pour entrer en bourse.

Edmond de Rothschild Asset Management propose, à travers le fonds EdRS Tech Impact, de bénéficier de cet environnement favorable par l'intermédiaire d'une sélection d'entreprises issues des différents sous-secteurs de la technologie, des services de communications ou des entreprises dont la technologie est le facteur clé de succès.

## POURQUOI SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME EUROPÉEN ?

Le formidable gisement d'entreprises développées en Europe depuis près de 10 ans bénéficie du soutien des états, mais un soutien pragmatique et efficace des investisseurs est indispensable afin d'accélérer leur développement et leur permettre ainsi de déployer leur potentiel. L'enjeu est d'autant plus important que les conséquences sont directes que ce soit en termes de créations d'emplois, de gouvernance mais aussi de souveraineté.

L'objectif est ainsi d'accompagner la vague de création de valeur des entreprises innovantes en augmentant progressivement le poids accordé aux entreprises européennes au sein du compartiment. Ce dernier est donc aujourd'hui de 15% mais sera porté progressivement au-delà de 30% en mai 2022 pour représenter plus de 50% après mai 2024.

\*L'identité des gérants présentés dans ce document pourra évoluer durant la vie du produit.

\*\*La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et donc entraîner éventuellement une modification de sa classification conformément au Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Si vous avez des doutes concernant la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel. L'article 8 : fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.

EdR SICAV Tech Impact est un compartiment de la SICAV de droit français agréée par la AMF et autorisé à la commercialisation en Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

**COMMUNICATION PROMOTIONNELLE : Il s'agit d'une communication marketing. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.**

## UNE APPROCHE THÉMATIQUE INDISPENSABLE

Le processus d'investissement commence par l'identification de thèmes d'innovation technologique qui permettent de nouveaux produits, activités ou services, et qui ont un impact sur l'écosystème technologique. Ces thèmes sont notamment le cloud, l'intelligence artificielle et l'analyse des données, l'automatisation et la robotique ou l'internet des objets.

Ces thèmes dépassent largement le secteur traditionnel de la technologie. EdRS Tech Impact pourra donc investir dans les secteurs de l'industrie (robotique), des services de communication (réseaux sociaux), la santé (analyse génomique), la finance (techniques de paiement), la consommation (commerce en ligne) ou l'énergie (énergies alternatives).

1. Edmond de Rothschild Fund Big Data est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois agréée par la CSSF et autorisée à la commercialisation en France, Autriche, Allemagne, Suisse, Italie, Taïwan, Belgique, Royaume Uni, Luxembourg et Espagne.

## CARACTÉRISTIQUES DU FONDS\*

Date de création : 29 juin 2020

Code ISIN : Classe A EUR : FR0013488244 / Classe I EUR : FR0013488285

Droits d'entrée : Classe A : 3% max / Classe I : Néant

Montant minimum de la souscription initiale : Classe A : 1 action / Classe I : 500 000 €

Frais de gestion max. : Classe A : 1,80% TTC max. / Classe I : 0,90% TTC max.

Frais de gestion variables : 15% maximum par an de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence MSCI ACWI Information Technology Index dividendes nets réinvestis

Droits de sortie : Néant

Indicateur de référence : MSCI ACWI Information Technology NR

Durée de placement recommandée : > 5 ans

\* Les classes présentées dans ce document sont les principales classes en EUR.

Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables.

Créé et soutenu par le ministère des Finances français, le label a pour objectif de rendre plus visible les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe.



## PRINCIPAUX RISQUES D'INVESTISSEMENT

Indicateur de risque : 

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce fonds est noté en catégorie 5. L'indicateur de risque note sur une échelle de 1 à 7 cet OPC. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres OPC et la mention d'une catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. En outre, il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Cet indicateur part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée de cet OPC.

**Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs:**

**Risque de perte en capital :** les investissements réalisés par le compartiment seront soumis aux tendances et fluctuations du marché. Les investisseurs encourent le risque

potentiel de recouvrer une somme inférieure au montant investi. **Risque actions :** la valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques et peuvent donc avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du compartiment. **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :** sur ces marchés le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut donc fluctuer rapidement et avec de grandes amplitudes. **Risque de change :** le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Risque de concentration : les investissements dans certains secteurs spécifiques de l'économie peuvent avoir des conséquences négatives sur la performance du compartiment en cas de dévaluation des secteurs concernés.

Mai 2023. Ce document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI/KIID) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et en anglais sur le site [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com) onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : [https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/\\_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf](https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf), un résumé des droits des investisseurs en français et en anglais. Edmond de Rothschild Asset Management (France) peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés

## UNE EXPÉRIENCE RECONNUE

Nous disposons d'une expertise de plus de 10 ans en gestion actions du secteur technologique depuis Paris et avons notamment lancé le premier fonds thématique liée au Big Data<sup>1</sup> en 2015. Cet historique nous permet de soutenir et d'accompagner avec pragmatisme les entreprises de la French Tech mais également de sélectionner les entreprises internationales que nous jugeons les plus à même d'intégrer le portefeuille.

## EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré / FR - 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros - Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

[www.edram.fr](http://www.edram.fr)